

Veille finance durable du 19 juin 2024

Sommaire :

- [SFDR : opinion commune des ESAs sur l'évaluation du Règlement](#)
- [CSRD/ESRS : nouvelle version du guide de l'ANC](#)
- [AMF : replay de la présentation du Guide « rendre compte de son plan de transition climatique »](#)
- [AMF : résultats des visites mystère en agences bancaires sur le recueil des préférences des clients en matière de durabilité](#)

SFDR : opinion commune des ESAs sur l'évaluation du Règlement

Les Autorités européennes de supervision ont publié leur opinion commune sur l'évaluation du Règlement SFDR. Les ESAs appellent à un cadre de la finance durable cohérent, qui tienne compte à la fois de la transition écologique et renforce la protection des consommateurs, et en prenant compte des enseignements tirés du fonctionnement actuel de SFDR.

Le résumé des propositions et recommandations d'ESMA, d'EIOPA et de l'EBA est disponible [ici](#). (Source : ESMA)

Les recommandations des ESAs sont les suivantes :

1. La Commission pourrait considérer l'introduction d'un système de classification des produits, basé sur des catégories réglementaires et/ou des indicateurs de durabilité afin d'aider les consommateurs à s'orienter dans le vaste choix de produits durables et soutenir la transition complète vers une finance durable ;
2. Les catégories devraient être simples avec des critères objectifs clairs ou des seuils permettant d'identifier à quelle catégorie le produit appartient. Les ESAs encouragent, à minima, les catégories "durabilité" et "transition" ;
3. Un indicateur de durabilité pourrait faire référence à la durabilité environnementale, la durabilité sociale, ou les deux, illustrant aux investisseurs les caractéristiques de durabilité du produit sur une échelle ;
4. Les options d'une catégorisation produit et/ou d'indicateurs de durabilité devraient faire l'objet de tests consommateurs et de consultations. Avec des catégories produits et/ou indicateurs de durabilité clairs, les informations de durabilité n'auraient pas besoin d'être trop détaillées et longues
5. La Commission pourrait réexaminer la coexistence des deux concepts parallèles d'"investissement durable" de SFDR et Taxonomie. La Taxonomie constitue un point de référence scientifique permettant de mesurer la durabilité environnementale, tandis que SFDR est davantage fondé sur des principes et est moins prescriptif que la Taxonomie lorsqu'il s'agit de mesurer les investissements durables. La Commission devrait donner la priorité à l'achèvement de la Taxonomie et l'étendre à la durabilité sociale
6. Les ESAs recommandent fortement que la Commission assure que les informations en matière de durabilité répondent aux besoins des investisseurs, et que les améliorations en termes de disclosures de durabilité devraient prendre en compte les différents canaux de distribution, incluant le digital, et garantissent la cohérence des informations fournies. La Commission devrait privilégier les informations essentielles

- pour les investisseurs retails, tandis que les investisseurs professionnels pourraient bénéficier d'informations plus détaillées ;
7. La Commission pourrait réfléchir attentivement à l'opportunité d'inclure d'autres produits dans le champ d'application de la SFDR afin de garantir l'harmonisation des informations à la fois pour les produits actuellement dans le champ d'application de la SFDR et pour tous les autres produits qui pourraient être inclus dans le champ d'application ;
 8. L'information sur les indicateurs clés d'impact négatif pourrait être envisagée pour tous les produits financiers, sur la base d'une analyse coûts-avantages justifiant l'introduction d'une telle exigence ; et
 9. La Commission pourrait évaluer l'introduction d'un cadre pour évaluer les caractéristiques de durabilité des obligations d'État, en tenant compte des spécificités de cette classe d'actifs.

[➔ Plus d'information](#)

CSRD/ESRS : nouvelle version du guide de l'ANC

L'Autorité des normes comptables (ANC) a publié une nouvelle version de son guide sur le déploiement des normes ESRS. Cette nouvelle version est enrichie avec de nouvelles fiches portant sur :

- ESRS E4 – « Biodiversité et écosystèmes »,
- ESRS S2, S3 & S4 – « Travailleurs de la chaîne de valeur », « Communautés affectées » & « Consommateurs et utilisateurs finaux »,
- ESRS G1 – « Conduite des affaires ».

Le replay de la présentation de ces nouvelles fiches est disponible sur le site de l'ANC.

[🎥 Replay de la présentation](#)

[📄 Guide ANC « Déployer les ESRS »](#)

AMF : replay de la présentation du Guide « rendre compte de son plan de transition climatique »

L'AMF a présenté le guide publié par la CCFD AMF visant à accompagner les entreprises dans la mise en œuvre du reporting CSRD et notamment dans l'élaboration du plan de transition climatique au format ESRS E1.

[➔ Plus d'information](#)

AMF : résultats des visites mystère en agences bancaires sur le recueil des préférences des clients en matière de durabilité

Cette campagne menée entre septembre 2023 et mars 2024 auprès de conseillers des établissements bancaires fait le constat d'un recueil encore parcellaire des préférences de durabilité des clients.

Intervenue au moment où la réglementation venait d'être précisée, cette campagne de visites mystère fait le constat principal d'une majorité de conseillers bancaires encore peu à l'aise

avec le recueil des préférences de durabilité, insuffisamment recueillies auprès du client et expliquées :

- les préférences de durabilité, si le client en exprime, doivent être précisément et obligatoirement collectées sur trois axes : la taxonomie, le règlement européen SFDR pour Sustainable Finance Disclosure Regulation et les « principales incidences négatives » définies comme les effets négatifs sur les facteurs de durabilité liés aux décisions d'investissement et aux conseils fournis. Ces préférences ont été expliquées lors d'un entretien sur deux, le plus souvent de manière succincte. Leur recueil par le biais d'un questionnement sur chacun de ces trois axes, a été observé lors de moins d'un entretien sur cinq ;
- lors de plus d'un entretien sur deux, les visiteurs mystère ont estimé que les conseillers rencontrés ont manqué de clarté et de pédagogie, et que dans deux cas sur trois ils ne connaissaient pas suffisamment le thème de la finance durable.

[→ Communiqué AMF - Visites mystère](#)

[■ Restitution des visites mystère](#)

Retrouvez ici nos actualités des semaines précédentes :

- Veille finance durable [de la newsletter du 6 juin](#)
- Veille finance durable [de la newsletter du 21 mai](#)
- Veille finance durable [de la newsletter du 30 avril](#)
- Veille finance durable [de la newsletter du 29 mars](#)
- Veille finance durable [de la newsletter du 19 mars](#)
- Veille finance durable [de la newsletter du 29 février](#)
- Veille finance durable [de la newsletter du 16 février](#)
- Veille finance durable [de la newsletter du 31 janvier](#)
- Veille finance durable [de la newsletter du 17 janvier](#)